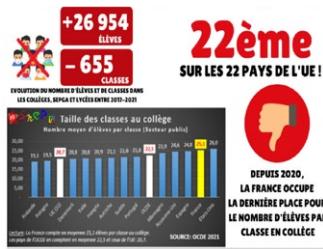


**NON,**  
LA RENTRÉE  
N'EST PAS  
CONVENABLE !



SALAIRS, CONDITIONS DE TRAVAIL :  
**MOBILISATION ET GRÈVE  
INTERSYNDICALE LE 29 SEPTEMBRE**



ÉCHOS DES LUTTES  
P.5

UNE "RENTRÉE NORMALE"  
P.7

2 H DE SPORT EN PLUS,  
OUI MAIS PAS COMME ÇA !  
P.10

BAC EPS :  
UNE EPS FICTIVE ?  
P.11

# ET PENDANT CE TEMPS LÀ...

## RENTRÉE :

« Une rentrée convenable... » c'est ainsi que le ministre a qualifié cette dernière !

Pourtant, selon une enquête menée par le SNES-FSU, dans 62 % des établissements, il manquait au moins un professeur sur un poste fixe ou un BMP. Avec une « prime » pour l'académie de Créteil où dans 83 % des collèges et des lycées manquaient au moins un professeur.

Chiffres corroborés par l'enquête du syndicat des chefs d'établissement : près de 37 % seulement des établissements ont leur équipe au complet. Près de 28 % ont un seul professeur manquant, et 35 % ont plus d'un·e enseignant·e qui manque à l'appel...

Face à cette rentrée catastrophique, le ministre a répondu : même pas vrai !

A l'évidence, le changement ce n'est pas maintenant...

## SORBONNE :

Les anciens bâtiments du quartier latin étaient vétustes et amiantés, d'où un déménagement nécessaire.

Mais la rentrée a été décalée de deux semaines dans les locaux de la « nouvelle » Sorbonne...

Emplois du temps non finalisés, corniche en bois de plusieurs kilos qui s'effondre sur une étudiante, locaux trop petits (une trentaine de salles de moins), deux grands amphithéâtres non utilisables (défauts de conception), tout comme la salle de spectacle, la cafétéria non ouverte pour la rentrée, basculement en ligne de cours (jusqu'à 40 %, ce semestre)... La liste est longue !

Cinq salles ont été louées à la Défense, cinq autres dans un lycée, et deux autres à la Cité universitaire...

Et tout cela avec 40 postes vacants.

Mais le ministre doit trouver cela convenable ?

## HÉRITAGE :

Après avoir licencié son petit personnel, le nouveau « roi » d'Angleterre va devoir transmettre sa fortune à son fils. 52 000 hectares de terres, des forêts, 260 fermes, les îles Scilly, le château de Tintagel, une prison, mais aussi des résidences de vacances de luxe, d'innombrables maisons et immeubles...

Cet ensemble est aujourd'hui estimé à 1,3 milliard d'euros ! En Angleterre, il faut payer 40 % de droits sur l'héritage, mais rassurez-vous, pas pour la famille royale !

## HÉRITAGE SUITE :

Mais le roi n'est pas nu ! Avec son titre lui revient le duché de Lancaster (949 millions d'euros et 27 millions de revenus annuels), le château de Balmoral, Sandringham et ses 20 000 hectares et son haras, une collection de bijoux, d'œuvres et d'investissements pour à peu près 500 millions d'euros.

Sans oublier le « domaine de la Couronne ». Le roi siégera au conseil d'administration de ce portefeuille immobilier évalué par Forbes à 17,5 milliards d'euros (le château de Windsor, la Tour de Londres, la rue Regent Street et les joyaux de la Couronne).

Les profits sont versés au Trésor, mais le souverain en reçoit un quart (près de 100 millions d'euros en 2022). Et il paraît que le peuple souffre ?

# LE CENTRE AQUATIQUE DE GRANVILLE VA RÉOUVRIR !



Les enseignant·es des écoles, des collèges et des lycées du secteur de Granville (50) ont appris la veille pour le lendemain la fermeture du centre aquatique l'Hippocampe.

Sans sommation, la direction de la piscine a annoncé sa fermeture le dimanche 5 septembre invoquant des coûts d'énergie devenus trop élevés.

Si l'argument de la crise énergétique est tout à fait audible, la manière de procéder de l'entreprise privée « vert Marine », également dénoncée par des élus, est particulièrement scandaleuse.

C'est avec un communiqué de presse, relayé dans plusieurs journaux du département que le SNEP-FSU a exprimé son inquiétude et ses incompréhensions. L'ensemble des clubs sportifs,

utilisateurs de la piscine ont également fait part de leur écœurement.

Le SNEP-FSU, accompagné d'enseignant·es d'EPS du secteur a demandé une audience auprès du président de la communauté de communes.

La collectivité territoriale « Granville Terre et Mer » et les services des sports de Granville ont pu, non sans mal, trouver un accord avec « Vert Marine ».

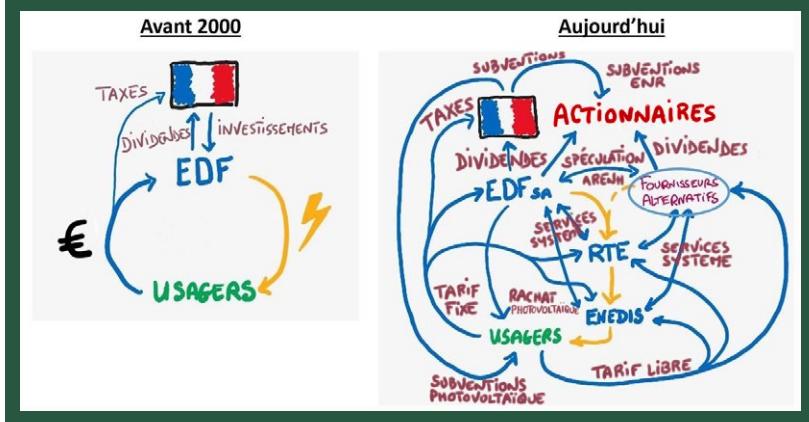
Les scolaires, avec deux semaines de retard, vont pouvoir reprendre le chemin de la piscine !

Beaucoup de questions restent en suspens, la première : Peut-on continuer à laisser des entreprises privées gérer des équipements dont les missions relèvent du service public ?

Fanny Le Cam, SNEP-FSU 50

## PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ

### Comprendre le prix de l'électricité en 2 schémas



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE



## RETRAITES : L'ATTAQUE PRÉSIDENTIELLE !

Décidément, le Président de la République n'aura pas mis longtemps à renouer avec sa vieille méthode !...

...Après avoir refusé cet été d'engager une politique d'augmentation des salaires, ..., il annonce maintenant un nouveau « moment douloureux » après avoir prophétisé « la fin de l'abondance ». Manifestement, pour les retraites, tous les pires scénarios sont en réflexion : recul à 64 ans de l'âge de départ, allongement de la durée de cotisation et renforcement du système de décote-surcote... Le tout pour financer les politiques publiques de santé, d'éducation, de transition écologique !...

...La FSU oppose à ce discours dans la droite ligne du passé, sa revendication d'un droit à la retraite à taux plein dès 60 ans... La FSU, avec les personnels, avec les retraité·es, construira toutes les mobilisations nécessaires pour s'opposer à toutes les nouvelles dégradations promises pour le droit à la retraite.

Non M. le Président, le système de retraite n'est pas en danger !

Non M. le Président, le recul de l'âge, l'allongement de la durée de cotisation et la baisse organisée des pensions ne sont pas acceptables !

Les Lilas, le 13 septembre 2022

# / SOMMAIRE /

## News

// 2

- Et pendant ce temps là...
- Le centre aquatique de Granville va réouvrir !
- Prix de l'électricité
- Communiqué de presse, retraites : l'attaque présidentielle !

## Édito

// 4

- Rentrée 2022 : continuité ou rupture ?
- Résister ou suivre la pente ? L'heure des choix...



## Échos des luttes

// 5

- Collège C. Exbrayat de LA GRAND CROIX (42)
- Collège A. Daudet d'ALÈS (30)
- (Re)mobilisation au Collège de CHABEUIL(26)
- Septembre : Une mobilisation en fanfare en GUADELOUPE

## Action

// 6

- Nos professions, nos métiers à un tournant !



## Métier

// 7-8

- Une « rentrée normale » pour le ministère, mais pas pour la profession !
- Élections au conseil d'administration
- Hors de France



## Corpo

// 9

- De multiples audiences pour porter nos revendications
- Tour de France des effectifs qui débordent

## Péda

// 10-12

- 2H de sport en plus, oui mais pas comme ça !
- 40 ans de l'EPS à l'éducation nationale
- Bac EPS : une EPS fictive ?
- Qui veut la mort de l'enseignement professionnel public ?
- Sobriété énergétique : non à la fermeture des équipements sportifs
- Pour une rentrée sportive scolaire enthousiasmante



## Actualités

// 13-15

- Le SNEP-FSU rencontre les ministres
- Fin de l'abondance ?
- Rentrée universitaire : poursuite du désengagement de l'État
- « Nous assistons à une grande bascule... » et pour nos pratiques ?
- Politiques d'égalité filles-garçons au MEN, encore un très long chemin à parcourir !
- Les risques du métier

## Syndicalisation

// 16



**je vote SNEP,  
je clique FSU !**



## RÉSISTER OU SUIVRE LA PENTE ? L'HEURE DES CHOIX...

Pénurie d'enseignant·es, heures non assurées, indigence des rémunérations, dispositif « 2 heures de sport en collège » en lieu et place d'une EPS respectée et développée... L'École et l'EPS vont mal. Les réformes libérales sont passées par là et les annonces montrent qu'aucun changement de cap n'est prévu.

Reprendre en main l'École, l'EPS et le métier est une URGENCE VITALE. Les dégradations vont trop loin et remettent en cause le sens de notre métier.

**L'URGENCE est au renforcement du collectif et à la SYNDICALISATION pour imposer d'autres choix !**



## Édito

### RENTRÉE 2022 : CONTINUITÉ OU RUPTURE

Finalement c'est un cap supplémentaire qui aura été franchi en cette rentrée, malgré une apparente sérénité de la part du ministère qui présentait une rentrée convenable, la réalité du terrain en est tout autre : postes non pourvus, augmentation des effectifs de classe, TZR, contractuels et stagiaires désaffectionnés, puis réaffectés..., bien loin de l'orientation affichée d'un attachement à l'égalité des chances.

Toutes les mesures prises aujourd'hui et depuis les 5 dernières années, vont à rebours de ce concept : suppressions de postes, de moyens horaires, diminution de la formation continue, réforme de la formation initiale, dégradation des conditions de travail des enseignant·es et d'apprentissage des élèves, autonomisation et contractualisation... Il est temps de changer de menu si nous ne voulons pas tomber dans le piège de la privatisation de l'école et d'un accroissement des inégalités (voir le système suédois). Il est encore temps de s'opposer à toutes les réformes imposées et de proposer une école plus juste avec des personnels mieux formé·es et mieux rémunéré·es.

Le ministre évoque des dispositifs mille feuilles pour l'éducation prioritaire, mais ce sont ces prédécesseurs qui les ont mis en place. De même, le dispositif de 2 heures de sport en plus au collège, qui rentre en concurrence directe avec l'EPS et l'UNSS, vient s'ajouter à des dispositifs existants qui n'ont bénéficié d'aucun bilan et à qui le ministère a coupé les moyens. Depuis 5 ans, les mesures d'affichage sur l'école, les salaires sont nombreuses, mais elles vont toujours dans le même sens : le renforcement des inégalités.

Il est temps de reconstruire l'école sur des bases solides : revalorisation, formation, création de postes..., visant à réduire les inégalités.

C'est pourquoi nous vous appelons, tous et toutes ensemble, à la grève et à l'action le 29 septembre !

✉ [coralie.benech@snepfusu.net](mailto:coralie.benech@snepfusu.net)



# ÉCHOS DES LUTTES

## Collège C. Exbrayat de LA GRAND CROIX (42)

31 élèves par classe : c'est non ! Notre collège s'est mobilisé pour ne pas accueillir plus de 30 élèves par classe. Audience exceptionnelle à la DSSEN, pas de rentrée avec les Profs Principaux pour les 3<sup>èmes</sup>, grève le 05/09 et élèves de 3<sup>ème</sup> accueillis dans la cour à partir du 06/09. Le soutien et les actions des parents et élus, ainsi que le relai médiatique, ont permis d'obtenir 13 HSA pour constituer un groupe supplémentaire en 3<sup>ème</sup>. Ce n'est pas pleinement satisfaisant mais les conditions d'apprentissage des élèves et nos conditions de travail en seront améliorées.

*Christophe Fezzoli,  
collège Exbrayat*

## Collège A. Daudet d'ALÈS (30)

Depuis des années, les enseignant·es dénoncent le manque de moyens. La direction académique s'était engagée pour des effectifs de classe ne dépassant pas 25 élèves et 2 postes de CPE. Ces engagements n'ont pas été tenus : l'action repart. Dès 7h50 le 1/9, l'équipe enseignante s'est adressée aux parents et élèves pour faire part de sa détermination à obtenir des moyens. Les élèves ont été accueilli·es par leurs professeurs principaux, mais les cours n'ont pas débuté l'après-midi. Les élèves sont resté·es dans la cour sous la responsabilité des enseignant·es. Cette action a permis d'être reçus en urgence par le DASEN et d'obtenir 18 heures (15HSA + 3 HP). Un premier pas !

*Lise Chopinet,  
collège d'Alès*

■ Collège S. Telchid de Capesterre : Grève des enseignant·es pour dénoncer les situations ubuesques dans lesquelles sont placés une dizaine de collègues devant faire des compléments de service dans d'autres établissements alors que des besoins existaient dans le leur.

Ces actions ont amené la Rectrice à convoquer en urgence une réunion avec les organisations syndicales : une première ! Devant la pression, le Secrétaire Général a reconnu que la tension était énorme avec 4 fois plus de BMP non pourvus par rapport aux années précédentes. Le rectorat a dû faire appel à des personnels de direction retraités pour épauler les services débordés !

La désorganisation la plus totale règne en cette rentrée.

*Céline Odiot,  
SNEP-FSU Guadeloupe*

## (Re)mobilisation au Collège de CHABEUIL (26)

Au collège, la rentrée rime avec la fin des dédoublements en sciences et langues, l'AP disparaît en 5<sup>ème</sup>, 29 élèves par classe en 4<sup>ème</sup>, suppression d'une classe de 6<sup>ème</sup>. ULIS avec 13 élèves (10 max dans les textes). En EPS, le poste supprimé est remplacé par un « cocktail » : stagiaire + contractuel 3h + HSA... Les enseignant·es se remobilisent dès la journée d'accueil des parents de 6<sup>ème</sup>. Distribution de tracts et signature de pétition au DASEN pour exiger la réouverture d'une classe. La nouvelle députée de la circonscription est venue soutenir l'action et s'entretenir avec les parents d'élèves.

*Alain Briglia*

## Septembre : Une mobilisation en fanfare en GUADELOUPE

- Collège Fontaine Bouillante (Éducation Prioritaire) : en 5<sup>ème</sup>, il était prévu 66 élèves et une liste d'attente, pour seulement 2 classes ! Blocage du collège dès la rentrée et soutien des parents et du maire. Suite à l'action, une troisième division a été ouverte par le rectorat.
- Les personnels de la SEP de Bouillante (8 postes manquants) et du collège Matouba de Deshaies (5 postes manquants) se sont mobilisé·es sur les réseaux sociaux pour dénoncer une rentrée avec des postes sans enseignant·es. L'information se diffuse massivement.





# NOS PROFESSIONS, NOS MÉTIERS À UN TOURNANT !

**A**près 5 années du premier mandat d'Emmanuel Macron, la Fonction publique et l'École, sous la férule de Blanquer, ont subi des transformations en profondeur. La démocratie est en recul, les inégalités croissantes et l'École a plusieurs vitesses s'installent durablement dans notre pays. Un des révélateurs de cette politique est le développement considérable des écoles privées hors contrat... L'École va mal, nous en faisons tous le constat : faiblesse de recrutement, attractivité en berne, recours massif de contractuels, gestion des personnels inhumaine et opaque, classes avec des effectifs surchargés, conditions de travail dégradées... Et pour notre discipline, une énième tentative de renvoyer la question des pratiques des activités physiques sportives et artistiques en dehors de l'École générant, si besoin en était, de la concurrence et des inégalités... Pourtant, comme l'écrivait Jacques de Bourbon Busset : "La lutte contre les inégalités sociales est le grand dessein collectif qu'une nation devrait se donner."

Les projets, à l'aune de ce nouveau quinquennat, vont encore plus loin et se fixent dans un horizon de libéralisation totale du système via divers dispositifs :

attaque du statut via le pacte enseignant qui signe le retour du « travailler plus pour gagner plus », mort programmé de la voie professionnelle, une nouvelle politique de l'Éducation Prioritaire, une nouvelle perspective de la réforme des concours quand la précédente est à peine installée, etc.

Et que dire de la réforme de l'assurance chômage envisagée ou encore de celle des retraites remise sur le tapis ! La politique menée continue de fractionner la société en ciblant toujours plus les plus fragiles et en ne s'attaquant pas à une redistribution des richesses plus que nécessaire lorsqu'on voit les « supers profits » ou à la France championne du monde des dividendes versés aux actionnaires.

Contrer ces velléités pour le bien commun, pour l'intérêt général est indispensable. Nous avons la responsabilité collective de montrer nos désaccords et de demander une réorientation forte des politiques. Il en va ainsi de la question salariale, seule à même de réellement garantir ce fameux « pouvoir d'achat ». Parler de revalorisation historique avec une augmentation de 3,5% de la valeur du point d'indice quand l'inflation atteindra 8% est une insulte à nos intelligences.

Parler des 2 000€ que toucheront les débuts de carrière (ce qui est une très bonne chose mais écrase la grille puisque cela correspond peu ou prou à 15 ans d'ancienneté) tout en annonçant que celles et ceux qui voudront l'augmenter devront travailler plus en signant une sorte de contrat, c'est faire le pari que les personnels s'injecteront eux même le poison pour continuer à progresser dans leur carrière et cela permettra de faire accepter la réforme des retraites puisque les primes entreraient dans le calcul (que d'inégalités et de concurrences ce système générera encore...).

## Se mobiliser dès le 29 septembre

De nombreuses intersyndicales se réunissent pour construire les mobilisations nécessaires pour porter un tout autre discours. La première mobilisation est programmée le 29 septembre pour nos salaires et nos conditions de travail. Il nous faudra être nombreux et revendicatifs, alors pas de tergiversation, il en va de l'avenir même de nos professions et de l'avenir de l'Éducation. Une vraie revalorisation est nécessaire pour rendre attractifs nos métiers.

D'autres temps forts sont en voie de construction, nous y reviendrons dans nos publications.

# UNE « RENTRÉE NORMALE »

## POUR LE MINISTÈRE, MAIS PAS POUR LA PROFESSION !

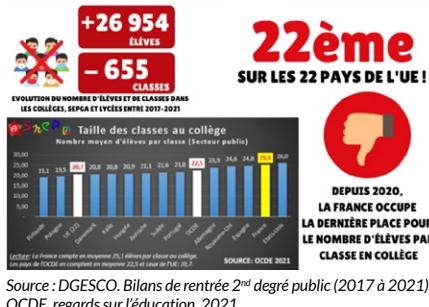
**L**e gouvernement annonce une rentrée qui ne se passe « pas si mal », avec « un enseignant devant chaque classe ». Cette stratégie relève-t-elle de la communication ou d'une vision de l'École Publique pour laquelle il n'y a pas besoin d'exigences, notamment quant à la formation et l'affectation des personnels ? Depuis sa création, l'École est sujette à débats pour définir sa fonction : lieu d'émancipation et d'élévation des savoirs et compétences pour tous et toutes OU lieu de reproduction des inégalités pour continuer d'entretenir un rapport de domination sociale ? A la lumière des différentes réformes de JM Blanquer qui ont accentué les inégalités scolaires, culturelles et sociales, nous voyons que les dégradations de l'École publique passent un cap à la rentrée 2022. A qui profite le crime ?

### Au moins 1 494 heures non assurées en EPS : c'est ça le « plus de sport à l'école » ?

Le SNEP-FSU a répertorié 1 494 heures non assurées à la rentrée en compilant les réponses de 1 200 établissements. Il y a en France 7 712 établissements. Si la proportion est la même sur l'ensemble du territoire, cela représenterait plus de 9 600 heures, soit l'équivalent de 123 collèges moyens sans EPS<sup>(1)</sup> !

Depuis 2019, nous faisons ce constat d'élèves sans EPS dès la rentrée. Nous alertons le ministère sur le besoin de recruter davantage, notamment pour faire face aux départs en retraite. Si la profession a réussi à contraindre le ministère à l'augmentation des postes l'an passé (+30), cela reste insuffisant. Pourtant, plus de 5 000 candidat·es passaient le CAPEPS en 2022 et il était largement possible de recruter davantage. Le ministère organise la pénurie d'enseignant·es d'EPS et donc d'heures non assurées. Le bilan Macron/Blanquer pour l'EPS, c'est 26 000 élèves de plus dans le 2<sup>nd</sup> degré et près de 1 000 postes supprimés<sup>(2)</sup> !

De plus, de nombreux TZR sont affectés en poste et la continuité du service public sur l'année est loin d'être assurée.



### Des effectifs pléthoriques !

La France occupe la dernière place des pays de l'UE pour le nombre moyen d'élèves par classe en collège (avec 4 élèves de plus !). Le ministère a tout fait pour entasser les élèves dans les classes, pour en diminuer le nombre et économiser des moyens. Même avec cela, des horaires ne sont pas couverts !

### Affaiblir le statut de fonctionnaire, la formation initiale... pour couvrir les besoins !

Le ministère a organisé l'affaiblissement du statut en augmentant le recours à la contractualisation et le temps de service des enseignant·es. L'imposition de 2 HSA a permis de supprimer de nombreux postes. De plus, pour couvrir le manque d'enseignant·es, il a mis en place :

- les Etudiant·es Contractuel·les Alternant·es : étudiant·es de M2, employé·es sous statut de contractuel, avant leur concours, en pleine responsabilité de classe avec 1/3 de service.
- l'année de stage à plein temps pour la majorité des stagiaires.

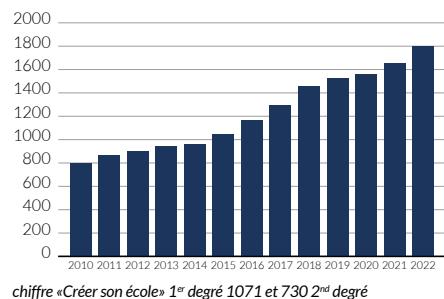
Le ministère a estimé l'an passé que cela permettrait de couvrir l'équivalent de plus de 2 000 postes, toutes disciplines confondues.

Imaginez la rentrée sans ces dégradations massives ! Celles-ci n'avaient qu'un but : masquer le manque de recrutement. Mais elles vont aggraver la situation en mettant « sous pression », non seulement les collègues dès l'entrée dans le métier et durant la carrière (HSA, effectifs...) mais également des étudiant·es à qui l'on demande d'assurer leur formation, de préparer leur concours et d'exercer en pleine responsabilité dans leur établissement.

Les écoles privées « hors contrat » se portent bien : l'ouverture du marché scolaire se poursuit.

Selon le mouvement « Créer son École », les écoles privées hors-contrats<sup>(3)</sup> continuent leur progression avec « 172 ouvertures de niveaux dans 97 groupes scolaires nouveaux. 1 071 établissements hors contrat relèvent du 1<sup>er</sup> degré et 730 du 2<sup>nd</sup> degré ». Le projet néolibéral pour l'ouverture du marché scolaire avance et se nourrit de l'affaiblissement du service public. Cela peut expliquer, qu'au niveau gouvernemental, cette rentrée soit normale. En effet, celle-ci ne suit-elle pas les objectifs libéraux et les plans des cabinets de conseils : affaiblir le service public pour mieux ouvrir le marché ?

### La progression fulgurante des écoles privées hors-contrat



### Reprendre la main sur l'École et notre métier !

Il ne faut pas laisser l'avenir de l'École entre les mains de libéraux qui la désorganisent et l'affaiblissent. Il est donc nécessaire de créer des rapports de force pour que les personnels reprennent en main l'école et leurs métiers (contenus, organisation, formation...).

Nous appelons chaque collègue à rejoindre le SNEP-FSU et se mobiliser massivement par la grève le 29 janvier. Mais aussi à faire savoir ce qui se passe dans chaque établissement pour informer les parents et les élus·es. C'est l'avenir de l'École Publique qui se joue.

alain.decarlo@snefsu.net

(1) 6 classes par niveaux, avec 150 élèves par collège avec des classes à 25. L'équivalent de 18 450 élèves privés d'EPS (150 x 123).

(2) Exactement 967 postes (374 en établissement et 593 postes de titulaire sur zone de remplacement).

(3) Rebaptisées « écoles libres », la novlangue est d'importance.

# ÉLECTIONS<sup>(1)</sup>

## AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

### PORTER HAUT ET FORT NOS AMBITIONS POUR LE SYSTÈME ÉDUCATIF, L'EPS ET LE SPORT SCOLAIRE !

**L**ieu de délibération, de proposition, d'opposition, et de prise de décision collective, nous devons investir le CA et en faire un outil revendicatif puissant pour améliorer les conditions d'apprentissage de nos élèves comme les conditions de travail des enseignant·es.

Seule assemblée élue démocratiquement – contrairement au conseil pédagogique ou au conseil école-collège désignés par le chef d'établissement – le CA réunit les personnels de l'éducation nationale, les usagers (parents d'élèves, élèves), les collectivités territoriales (département, région)

pour débattre de l'ensemble des aspects de la vie de l'établissement : moyens de fonctionnement (Budget, DHG, conventions...), organisation éducative (règlement intérieur), projets pédagogiques, voyages scolaires, réformes ministérielles (du moins leurs traductions locales).

Il est fondamental d'y être présent·e comme représentant·e du personnel, mais aussi comme porte-voix de l'EPS et du Sport Scolaire, notamment face au nouveau dispositif « 2h de sport ».

Construisons des listes FSU<sup>(2)</sup> (SneP/Snes/Snuep/Snipp) avec une profession de foi porteuse de valeurs progressistes ! Confortons les élu·es dans leur légitimité et leur représentativité en votant<sup>(2)</sup> massivement ! Occupons le terrain pour faire barrage aux régressions. Alors, à vos listes !

✉ nathalie.bojko@snefsu.net

(1) Élections CA avant la fin de la 7<sup>ème</sup> semaine de l'année scolaire, à savoir avant le 15 octobre

(2) Liste : 14 candidat·es (12 pour les collèges de moins de 600 élèves), inscrit·es à la suite sans la mention de titulaire ou suppléant·e avec émargement de chaque candidat·e, liste déposée 10 jours avant le scrutin, affichage liste électorale 20 jours avant



## HORS DE FRANCE (HDF)

**L**a FSU explique depuis le début des discussions sur le nouveau décret des détaché·es (2022-896) que les Commissions consultatives paritaires de l'AEFE (centrales pour les ex-ex-patrié·es, locales pour les ex-résident·es et les personnels de droit local des établissements en gestion directe) restent compétentes pour le recrutement, et doivent être convoquées pour avis lors de cette opération.

Lors des différents groupes de travail, l'AEFE n'a rien voulu savoir ! Elle a décidé de suivre à la lettre les règles de la loi de transformation de la Fonction publique qui privent les CAP (commissions administratives paritaires) et CCP d'un avis paritaire. L'article D. 911-43 du code de l'éducation a donc été modifié par le nouveau décret pour enlever la référence à l'avis obliga-

toire des CCP, et décliné dans le projet d'arrêté sur les compétences de ces dernières. Si ces textes ont tous reçu des votes défavorables unanimes des organisations syndicales en Comité technique, l'administration n'en a tenu aucun compte et a voulu passer en force. C'était sans compter sur la FSU, qui avait pourtant bien précisé à l'Agence que l'article L. 452-5 du code de l'éducation imposait ces avis en CCP : elle a saisi en juillet le Conseil d'Etat en référé suspension.

Le verdict est tombé et le Conseil d'Etat nous donne raison sur toute la ligne. Il reconnaît par ailleurs l'urgence, le nouveau décret ayant déjà été mis en pratique lors de recrutements début juillet. L'AEFE doit donc revoir sa copie et consulter les CCP compétentes pour les recrutements, ceux de juillet et tous ceux à venir. La FSU a donc

obtenu le rétablissement des avis obligatoires en CCPC et CCPL pour toutes les opérations de recrutement. C'est une belle victoire pour l'équité, la transparence et toutes les valeurs du paritarisme. C'est aussi une illustration de la combativité des syndicats de la FSU, qui ont ainsi fait valoir et rétabli le droit des personnels en termes d'information, et contre le fait du prince !

Pour maintenir le rapport de force et défendre les droits des personnels, syndiquez-vous ou re-syndiquez-vous dès cette rentrée ! Rejoignez le SNEP-FSU en adhérent en ligne ou auprès de notre représentant·e de zone.

**Votez FSU aux élections professionnelles à l'AEFE et au MEN du 1<sup>er</sup> au 8 décembre !**

✉ anthony.deltour@snefsu.net

# DE MULTIPLES AUDIENCES

## POUR PORTER NOS REVENDICATIONS

Le SNEP FSU s'est rendu aux groupes de travail (GT) de rentrée organisés par le ministère

**L**ors de ces GT, nous avons dénoncé les conditions d'affectation des fonctionnaires stagiaires cet été, et le traitement inacceptable qui leur est fait : affectation, désaffectation, affectation sur plusieurs établissements, opacité des opérations... Nous avons aussi alerté sur leur formation, qui ne va intervenir que très tardivement pour certaines académies.

Nous sommes revenus sur l'ensemble des dégradations des conditions de travail que les enseignant·es subissent depuis de nombreuses années : augmentation des tâches administratives, des effectifs de classe, pressions, ...

Nous ne sommes pas dupes de l'autosatisfecit du ministère qui, par l'embauche de contractuel·les supplémentaires, essaye de pallier son propre manque d'investissement dans l'éducation, en se limitant au recrutement par concours de personnels formé·es. Reçus par Pap Ndiaye, nous avons fait remonter l'ensemble de nos revendications et nos inquiétudes.

Sur le dispositif 2 heures de sport au collège, nous avons rappelé la revendication du SNEP-FSU concernant les 4 heures d'EPS, seule mesure qui permettrait de s'adresser à tous les élèves, dont les élèves décrocheurs. Ce dispositif ne sert qu'à une chose : mettre en concurrence les clubs avec l'EPS et l'AS. Nous avons rappelé toutes les concurrences que ce dispositif génère avec l'AS, l'EPS... Et nos premiers constats du terrain sont révélateurs : demande aux enseignant·es de faire ces 2 heures sur leur forfait AS, affichage sur les sections sportives. Nous demandons une autre expérimentation assortie d'un vrai bilan : celui de 4 heures d'EPS sur toute la scolarité !

Sur la natation, hormis la fermeture des piscines de la société Vert Marine, nous avons revendiqué, comme nous le faisons depuis plusieurs années, le fléchage de moyens spécifiques, comme cela existait précédemment dans certains départements, pour répondre aux exigences du savoir nager et réduire ainsi les inégalités. Suite notamment à la crise sanitaire, il apparaît nécessaire de faire une enquête nationale sur le niveau des élèves en natation.

La question des conditions de travail de notre profession doit être prise en compte spécifiquement. En effet, soumise à plus de contraintes (son, températures, charges, sollicitation du corps), les accidents de ser-

vice sont plus importants et l'usure professionnelle prend tout son sens. Il est urgent de trouver des solutions pour les fins de carrière comme il est urgent que l'État investisse dans les installations sportives : rénovation, construction tout en respectant la transition écologique.

Nous sommes revenus sur les déclarations du ministre qui exclut les personnels de milieu et fin de carrière de la revalorisation. Nous avons redit notre attachement à une revalorisation immédiate pour tous et toutes. La dévalorisation de notre métier depuis 10 ans est devenue inacceptable.

**Nous avons abordé l'ensemble des sujets qui font débat aujourd'hui et dont nous faisons état dans notre bulletin :**

- la nécessaire augmentation des postes aux concours pour couvrir les besoins, car plus de 1 500 heures étaient non assurées à la rentrée,
- l'abrogation de la loi TFP qui rend opaque tous les actes de gestion,



- une autre réforme de la formation et immédiatement l'arrêt de la mise à temps plein des fonctionnaires stagiaires,
  - l'ouverture de discussions sur les programmes et la réintroduction d'une épreuve d'EPS au DNB,
  - la libération du mercredi après-midi pour le fonctionnement de l'UNSS.
- Un SNEP-FSU à l'offensive pour défendre les collègues et la discipline !

✉ [coralie.benech@snepfusu.net](mailto:coralie.benech@snepfusu.net)

## TOUR DE FRANCE DES EFFECTIFS QUI DÉBORDENT<sup>(1)</sup>

**Collèges REP :** 27 élèves à Coutras (33), au collège Albius au Port (974), collège S. Veil de Montpellier (34), collège Courbet de Trappes (78) ; 28 élèves au collège Camus de Ris Orangis (91), au collège Truffaut de Gonesse (95), au collège Montaigne d'Angers (44) ; 29 élèves au collège Zola de Wattrellos (59), au collège Vauban de Belfort (90) ; 30 élèves au collège Kaweni de Mamoudzou (976), au collège Camus de Bayonne (64)...

**Collèges non REP :** 31 élèves au collège Verlaine de Metz (57), au collège Coat Mez de Daoulas (29) et collège Fourrier d'Orsay (91) ; 32 élèves au collège Valcourt de Toul (54), au collège Duffy de Nice (06), au collège de Brumath (67) ; 33 élèves au collège des sources de Saône (67) ; 35 élèves au collège Carnot de Paris (75), au collège de Vinci de Tournefeuille (31) ; 36 élèves au collège Thomas de Le Quesnoy (59)....

**Lycées :** 35 élèves au LP Condorcet de St Quentin (02), au LP des métiers de Breuil le vert (60), au LP Claudel de Blain (44) ; 36 élèves au LP Le château de Sedan (08), au LP Bouchardon de Chaumont (52), au LP Pardailhan de Auch (32), LP Julian de Marseille (13) ; 37 élèves au LGT Berthelot de Calais (62), au LPO cité de Brocéliande de Guer (56), LGT Aicard de Hyères (83), LGT Zola de Chateaudun (28), au LGT Sévigné de Charleville Mézières (08) ; 38 élèves au LGT Claudel de Laon (02)... Une question revient souvent : existe-t-il une limite aux effectifs de classe ? La réponse : la seule limite est celle du rapport de force que nous sommes capables de créer !

✉ [etienne.allot@snepfusu.net](mailto:etienne.allot@snepfusu.net)

(1) Bilan non exhaustif. Effectif de la classe (ou groupe EPS) la plus chargée dans l'établissement.

# 2H DE SPORT EN PLUS, OUI MAIS PAS COMME ÇA !



**D**epuis son congrès en décembre 2021, le SNEP-FSU porte la campagne pour l'augmentation des horaires de l'EPS à 4 h sur toute la scolarité. En cette rentrée, par le biais de la circulaire de rentrée, le ministère reconnaît le bien-fondé de nos revendications reposant sur l'argumentaire qui justifie notre campagne. Le dispositif « 2 h de sport » porte la marque de notre activité syndicale. Or, au lieu d'aller jusqu'au bout de la démarche et d'inscrire les acquis pour l'éducation et formation des jeunes en s'appuyant sur le développement du service public qu'est l'EPS, le ministre retourne le besoin social d'une jeunesse

plus sportive contre ce même service public, en annonçant officiellement une nouvelle mesure, sous forme d'expérimentation, contre ce même service public. Il va plus loin, il demande aux établissements scolaires d'organiser le périscolaire et d'être à l'origine de sa propre mise en concurrence avec le tissu associatif. Il faut avouer que la perversité du dispositif pose de nombreuses questions. Nous tentons ici d'y répondre succinctement.

Premièrement, il conviendrait de s'attarder sur les raisons de cette mise en concurrence. Pour un ministre d'un gouvernement néolibéral, toute diminution des dépenses publiques, donc tout désengagement du service public est bon

à prendre. L'objectif, ici, n'est pas que ça marche et que la jeunesse devienne de plus en plus sportive, dans la perspective et l'héritage des JOP de Paris par exemple, mais que ça coûte le moins possible voire que ça ne coûte pas.

Ensuite, il est intéressant de voir comment le ministère s'y prend dès cette rentrée. Il y a d'abord eu une annonce que 140 établissements seraient concernés. Les équipes n'étaient pas encore rentrées mais le ministère avait déjà le nombre des établissements en capacité d'y répondre. Les premières remontées des équipes qui arrivent au SNEP-FSU sont explicites. Les dispositifs déjà existants (sections sportives scolaires,

classes à horaires aménagés, classes à projet...) sont désormais « habillés » « 2h de sport ». Il va de soi que la communication ministérielle (voire présidentielle car E. Macron a promu lui-même le dispositif, devant les recueurs) montrera toute la « réussite » du dispositif.

Enfin, il convient d'ouvrir quelques perspectives. Nous appelons les équipes à refuser l'instrumentalisation de leur travail et à dénoncer (CA, presse...) cette opération honteuse. Par le même mouvement, il nous faut collectivement porter plus que jamais la juste revendication des 4 h d'EPS pour toutes et tous.

✉ andjelko.svrdlin@snefsu.net

## 40 ANS DE L'EPS A L'ÉDUCATION NATIONALE

**E**n décembre 2021, le SNEP-FSU a organisé un colloque en présentiel et en ligne, pour les 40 ans de l'EPS à l'éducation nationale. L'ensemble des présentations peuvent être regardées sur notre chaîne YouTube. Un colloque qui cherchait à montrer la place des acteurs-trices et de notre organisation syndicale dans la construction de l'histoire de l'EPS. Pour prolonger ce travail engagé, le SNEP-FSU a décidé d'organiser une série de conférences dans les STAPS en France et de publier un livre avec l'ensemble des contributions du colloque. Le livre qui ne devrait pas tarder à sortir aux éditions de la revue EPS est un véritable défi. Il vise à croiser les approches afin de dessiner les contours d'une réalité plurielle. Si le parti pris est d'analyser les effets du retour de l'EPS au

ministère de l'Éducation Nationale, cela nécessite d'envisager une diversité d'angles d'études, que nous souhaitons synthétiser dans les six parties qui structurent l'ouvrage. La nouvelle position institutionnelle de l'EPS a été perçue comme un signal fort d'une reconnaissance. Néanmoins, au-delà des textes légitérant sur la discipline, il nous a paru essentiel d'envisager leurs conséquences sur les pratiques, qu'elles soient pédagogiques ou militantes.

### L'EPS fait-elle sa crise de la quarantaine ?

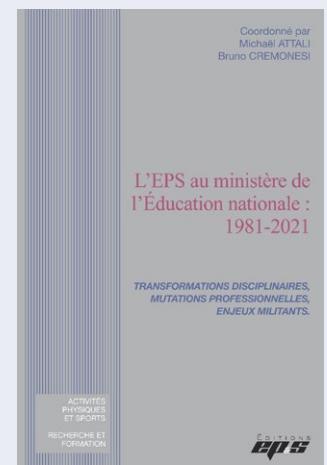
Il est coutume de dire, plus que de raison, qu'à 40 ans les questionnements sur les choix de nos vies sont liés à la « crise de la quarantaine ». La crise de la quarantaine est parfois appelée la « crise de milieu de vie ». Il s'agit d'un terme inventé en 1965 par

le psychanalyste canadien Elliott Jaques. Selon lui, cette étape reflétait l'aurore de la prise de conscience de sa propre mortalité : « La mort (...), écrivait-il, n'est plus une idée en général, ou la perte de quelqu'un d'autre ; elle devient une affaire personnelle (...) ». La personne réalise alors qu'elle n'est pas réellement dans son désir mais qu'elle a juste répondu à une norme qu'elle rejette violemment à un âge souvent proche de la quarantaine », indique Nathalie Bourgeois. Ces quelques lignes peuvent expliquer finalement le rejet soudain du « S » (le sport) de l'EPS. Ils pensent avoir trouvé la solution pour mieux asseoir l'EPS au sein de l'école, la pensant en danger de mort.

Ce livre a choisi de ne pas céder à une pensée trop rapide et doit être le point de départ d'un

travail pour dessiner le projet que l'EPS doit mener au sein de l'école. Finalement, permettre à notre jeunesse d'accéder à la culture sportive et artistique n'est-il pas un beau projet pour nous enthousiasmer encore les 40 prochaines années.

✉ bruno.cremonesi@snefsu.net



# BAC EPS : UNE EPS FICTIVE ?

« Je dois vous dire qu'en vrai, je ne fais pas totalement la fiche bac que l'on a renvoyée à l'institution ». Rentrée 2022, les langues commencent à se délier en réunion d'équipe. Certains collègues osent même en parler avec les IPR. Nous sommes dans la nouvelle EPS fictive, les évaluations envoyées à l'institution ne correspondent pas à ce qui se fait sur le terrain. L'institution ne pouvant pas reconnaître la dimension fictive, se retrouve prisonnière du reflet d'une EPS des fiches BAC.

L'épreuve du bac est construite par l'équipe d'EPS en prenant en compte 3 AFL, 4 AFLP dont 2 obligatoires pour les lycées professionnels. La première AFL, sur 12 points, scindée en deux en lycée professionnel, renvoie à la performance et à la maîtrise des techniques. Elle s'évalue le jour de l'épreuve. Les autres renvoient aux savoirs s'entraîner et aux compétences méthodologiques au fil des séances.

Les problèmes sont connus. Par jeu successif d'aller-retour avec des commissions constituées de collègues, les équipes pédagogiques ont produit des fiches pour se conformer aux attendus. En pratique,

il existe plusieurs fiches dans les équipes avec des épreuves différentes. L'évaluation des AFL2 et 3 se faisant de façon très différente et avec grande difficulté, voire impossibilité de suivre ce qui a été envoyé. Consciente du problème, la DGESCO vient pourtant de renvoyer un rectificatif en permettant d'évaluer pour le BAC un seul des deux rôles pour l'AFL3.

## Un rendez-vous manqué

Ce rectificatif est un rendez-vous manqué avec les enseignant·es d'EPS. Il a été réalisé sans aucune consultation des représentant·es de la profession ni retour de l'expérimentation sur le terrain. Finalement, notre institution modifie par le haut sans prendre en compte le retour du bas. Étrange procédé qui reste sourd aux problèmes renvoyés localement, tout en mettant en avant la nécessité d'écouter les enseignant·es, de donner plus d'autonomie, d'être plus à l'écoute de celles et ceux qui connaissent le mieux les élèves et la situation. La DGESCO reconnaîtra-t-elle le rendez-vous manqué et prendra-t-elle le temps de rencontrer les représentant·es élu·es de la profession ?



L'explosion d'un cadre commun partagé conduit peu à peu à des glissements sur l'exigence de ce qui s'enseigne.

Il est temps de faire une pause dans l'EPS fictive pour prendre en compte la réalité de ce qui s'enseigne et s'évalue.

bruno.cremonesi@snefpsu.net

## QUI VEUT LA MORT DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC ?

**A**près la réforme de 2009, amputant d'une année la formation dans la voie professionnelle, et celle de 2018 réduisant drastiquement l'enseignement général (dont l'EPS), voici qu'une nouvelle réforme se profile...

La voie professionnelle est placée sous la double tutelle du ministère du travail et de celui de l'éducation nationale. Le but : développer l'apprentissage !

C'est le dogme du gouvernement et du ministère ! Et ils y mettent les moyens !

En effet, alors que les lycées professionnels publics se voient royalement doter de 4,6 milliards d'euros pour 650 000 jeunes, le plan « 1 jeune, 1 solution » a déjà bénéficié de 11 milliards, versés

aux entreprises, sans aucune condition d'embauche... Rapelons que l'apprentissage (Bac Pro et CAP) ne représente que 240 000 jeunes !

Avec 40 % de ruptures de contrat, l'apprentissage ne permet pas au plus grand nombre de se présenter aux examens. Le taux de réussite réelle de 73 % ne concerne donc que les 60 % restants.

L'Enseignement Professionnel Public a déjà perdu près de 1 500 postes sous le précédent quinquennat. En 2021/22, 14,5 % des enseignant·es de LP étaient des contractuel·les (10,1 % en 2016/17) contre 7,7 % dans le reste du second degré. Ces chiffres illustrent bien la considération portée par le ministère aux collègues et aux élèves.

L'apprentissage porté par ce gouvernement est censé répondre aux besoins immédiats et locaux des entreprises, écartant un enseignement professionnel public émancipateur, formateur d'un futur citoyen ouvert sur le monde moderne.

Cet apprentissage triera les jeunes, sélectionnera les filières selon le choix du patronat et limitera la formation générale des élèves, obérant ainsi leur évolution professionnelle.

On entrera donc dans l'opposition formation à un métier contre formation à un emploi.

Le doublement des périodes de stages, d'abord pour les terminales (Bac Pro et CAP), à la rentrée 2023 (de 8 à 16 semaines en Bac Pro et de 6-7 à 12-14

en CAP), diminuera d'autant le nombre d'heures au lycée, donc le nombre d'enseignant·es. CQFD !

L'EPS sera fortement impactée par les suppressions de postes et par un temps d'enseignement réduit à moins de 50h d'EPS sur l'année...

Une réforme à contresens de l'intérêt des jeunes et des familles, des personnels et de notre pays, mais qui pourrait rapporter gros, à court terme pour le patronat.

Alors mobilisons-nous dès à présent pour le service public, pour l'avenir de la voie professionnelle, pour une autre politique éducative au service de la réussite de tous nos élèves.

didier.sablic@snefpsu.net

# SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE : NON À LA FERMETURE DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

## MAINTENIR LES PISCINES OUVERTES AUX SCOLAIRES

Pour les sociétés privées qui gèrent des piscines, la préoccupation majeure est la rentabilité. Cette vision réductrice oublie tous les bénéfices éducatifs, de santé, de loisirs et de sécurité. Le SNEP-FSU dénonce depuis de nombreuses années les conséquences désastreuses du recours aux Délégations de Service Public (DSP).

En 2019, un rapport des IGJS et IGEN pointait que plus de 25 % des élèves entrant en 6<sup>ème</sup> ne savaient pas nager. L'enquête noyades 2018 de Santé Publique France affichait une augmentation de 78 % des noyades des moins de 13 ans. Depuis, nous avons subi 2 années de crise COVID avec 800 000 élèves qui n'ont pas pu apprendre à nager.

**Maintenir les créneaux pour les scolaires et pour les sportif·ves, est indispensable.** C'est une question de santé et de sécurité publiques. Certains élus locaux sont d'ailleurs sur cette même position et peuvent être de réels soutiens.

**Si vous êtes confrontés à la fermeture de vos installations, alertez le SNEP-FSU qui vous conseillera sur les démarches à entreprendre et interviendra auprès de la Région (lycées) ou des Départements (collèges).**

## AMÉLIORER LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DES ÉQUIPEMENTS

Les équipements sportifs représentent 24 % des consommations d'énergies des communes. Ce chiffre est très élevé et pour cause : 85 % d'entre eux datent d'avant 2005, avec des normes de construction de 1988 !

Si la proposition de baisser la température des installations sportives peut s'entendre, elle ne s'attaque pas aux enjeux réels que sont la diminution des consommations (chauffage, eau, ...) et à l'amélioration des performances des matériaux de construction (bas carbone, biosourcés, ...). C'est une mauvaise réponse.

**La sobriété énergétique doit passer par la rénovation des bâtiments publics, pas par leur fermeture !** Elle doit également passer par la construction de salles multisports passives (peu consommatrices), voire positives (qui produisent plus d'énergie qu'elles n'en consomment).

**Le SNEP-FSU demande la mise en place d'un plan massif d'investissement pour la transition écologique des équipements sportifs pour permettre aux collectivités de s'engager dans la bifurcation énergétique et développer la pratique sportive.**

✉ [sylvain.quirion@snefsu.net](mailto:sylvain.quirion@snefsu.net)

## POUR UNE RENTRÉE SPORTIVE SCOLAIRE ENTHOUSIASMANTE

Il est nécessaire que la rentrée 2022 se fasse sur les chapeaux de roues avec une reprise massive des rencontres inter-établissements. Les élèves et les enseignant·es en ont besoin, il faut foncer ! Dès le niveau district, les coordonnateurs et coordonnatrices et les animateurs et animatrices ne doivent pas se priver d'élaborer un programme riche et ambitieux au niveau des rencontres sportives et artistiques ; les finances de l'UNSS permettent de le faire. En effet, les voyants sont au vert pour une reprise « à la normale » avec un cadre sanitaire au niveau « socle » dès septembre (toutes les APSA et toutes les rencontres sont autorisées).

Mais d'autres difficultés nous attendent. Parmi elles, la pénurie de chauffeurs de bus, l'explosion du coût des transports, des fermetures de piscines, des installations sportives en nombre insuffisant et de plus en plus souvent payantes, des cours le mercredi après-midi dans trop de lycées qui privent les élèves de sport scolaire...

A cela, s'ajoute le nouveau dispositif « 2h supplémentaires de sports au collège » voulu par le ministère. Pourquoi un tel dispositif alors qu'il vient directement concurrencer les activités de l'AS ? La priorité reste le temps de l'AS et de l'UNSS le mercredi après-midi,

accessible à toutes et tous les élèves volontaires.

Deux lectures indispensables en cette rentrée : le dossier spécial « L'actualité de sport scolaire » (cf le site du SNEP-FSU) et la revue ContrePied sur le Sport Scolaire publiée en mai 2022 (cf le site du Centre EPS et société).

Enfin, si vous rencontrez des problèmes d'installations, de forfaits AS, de présidence de l'AS ou tout autre domaine ; nous vous invitons à prévenir le SNEP-FSU.

✉ [camille.jacques@snefsu.net](mailto:camille.jacques@snefsu.net)

# LE SNEP-FSU RENCONTRE LES MINISTRES

Pendant l'été, le SNEP-FSU a participé à plusieurs audiences, l'occasion de dénoncer les politiques publiques mises en œuvre et les nombreuses attaques contribuant à l'affaiblissement des services publics, notamment ceux du sport et de l'éducation, mais aussi de mettre en avant ses propositions.

Les audiences ont commencé par une rencontre à Matignon, le 07 juillet, avec les conseillers techniques de la Première Ministre en charge de l'Éducation et de la Jeunesse (Anne Miquel-Val) ainsi que des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques (Thibault Deloye).

**Le 11 juillet**, le SNEP-FSU interpellait les ministres Pap Ndiaye (Éducation Nationale et Jeunesse) et Amélie Oudéa-Castera (Sports et Jeux Olympiques et Paralympiques) lors du Comité Technique Ministériel Jeunesse et Sports qu'ils présidaient.

**Le 23 août**, le SNEP-FSU était au ministère des sports pour échanger avec la ministre, qui était accompagnée d'un membre de son cabinet et de la nouvelle directrice des sports.

**Le 8 septembre**, le SNEP-FSU se rendait au ministère de l'éducation pour



répondre à l'invitation du cabinet de la secrétaire d'Etat chargée de la Jeunesse et du Service National Universel.

**Et le 12 septembre**, ce sont les parlementaires qui sollicitaient le SNEP-FSU sur les crédits et emplois de la mission Sport, Jeunesse et Vie Associative du projet de loi de finances 2023.

Lors de toutes ces rencontres, le SNEP-FSU a fait part de son analyse de la situation tout en portant ses revendications pour les personnels et ses propositions pour le sport. Il a dénoncé les dispositifs visant à faire entrer les clubs à l'École et qui fragilisent en réalité l'EPS et le sport scolaire (EX : « 2 heures de sport » au collège et « 30 minutes d'activité physique quotidienne » en primaire). Il a milité pour

qu'une politique ambitieuse pour le sport soit mise en place, portée par un ministère ayant la main sur ses crédits et ses personnels, au lieu de valoriser une pseudo gouvernance partagée au travers de l'Agence Nationale du Sport, qui n'a d'ailleurs toujours pas fait la preuve de son efficacité... Il a aussi insisté sur la nécessité de respecter les identités professionnelles et de valoriser l'expertise des personnels.

Nos interlocuteurs ont écouté avec intérêt nos analyses et propositions. Mais pour qu'elles soient mieux prises en compte, la profession doit se mobiliser en votant massivement pour la FSU lors des élections professionnelles de décembre 2022.

✉ [gwenaelle.natter@snefpsu.net](mailto:gwenaelle.natter@snefpsu.net)

## FIN DE L'ABONDANCE ?

Emmanuel Macron, en cette rentrée, nous annonce la fin de l'abondance et de l'insouciance. Cette intervention a de quoi nous laisser pantois car pour tout dire, nous sommes nombreuses et nombreux à découvrir que nous vivions dans ce cadre. Pour ce qui concerne le service public de l'éducation, la Fonction publique, au vu de la situation que nous vivons (manque de postes, revalorisation méprisable...), nous pouvons éprouver beaucoup de peine à trouver où est l'abondance. L'immense majorité des françaises et français est fortement impactée par l'inflation,

générant ainsi de plus en plus de pauvreté. Les fins de mois sont de plus en plus difficiles à gérer, obligeant les familles à faire des choix inextricables et cela va s'aggraver avec l'arrivée de la période hivernale. Qui peut vivre actuellement dans l'insouciance dans ces conditions ?

Nous aurions pu penser que ce message s'adressait aux plus fortunés, mais non. L'abondance de leurs richesses ne sera pas remise en cause dans les projets politiques d'un président qui à l'aune de son second quinquennat restera bel et bien le président des riches. Pas question de revoir la fiscalité et de

remettre en cause les aides perçues par les grandes entreprises qui représentent 140 milliards d'euros chaque année, et cela sans contrepartie. Une fois de plus, c'est la classe populaire qui paiera le prix de l'insouciance laissée aux nantis. Les 500 familles les plus riches de France peuvent dormir tranquillement sur leur record de plus de 1 000 milliards d'€ accumulés quand, dans le même temps, une nouvelle attaque de l'assurance chômage va être mise en œuvre, ou qu'une nouvelle réforme des retraites est sur la table et accentuera encore les dégradations et ce, en décalage avec

l'avis du Conseil d'Orientation des Retraites.

Cette politique reconduite sans vergogne génère de plus en plus d'inégalités et remet en cause l'existence même de notre modèle social, notre avenir et celui des jeunes qui nous sont confiés. Parce qu'il y a bien évidemment une autre voie possible compte tenu des richesses produites, l'heure n'est pas au renoncement mais bel et bien à la mobilisation de toutes et tous. Rassemblé·es, nous sommes la masse en capacité de peser pour imposer le changement !

✉ [polo.lemonnier@snefpsu.net](mailto:polo.lemonnier@snefpsu.net)

# RENTRÉE UNIVERSITAIRE : POURSUITE DU DÉSENGAGEMENT DE L'ÉTAT

Cette rentrée est marquée par les conséquences de l'inflation qui, sans mesures de financement exceptionnelles, provoqueront inévitablement des difficultés sans précédent dans le fonctionnement des établissements. De même, l'augmentation du point d'indice n'est pas compensée actuellement dans les budgets des universités (le GVT). L'annonce du gouvernement de la hausse du budget 2023 de l'ESR de 1,5 Md €, affichée comme exceptionnelle, ne compensera pas l'inflation estimée.



Cette poursuite d'insuffisance des dépenses de l'État se traduit entre autres par des campagnes d'emplois déjà amputées pour 2023 et le recours accru à des contractuel·les ou des vacataires. L'annonce des « 5 millions d'euros et 80 postes pérennes » par Vidal pour les STAPS, selon nos remontées, est en train de tourner à une « arnaque » dans nombre d'endroits. La hausse de 92 à 95 euros (+3,6%) de la CVEC (Contribution à la Vie Étudiante et de Campus) est indigne pour les étudiant·es payant cet impôt. La situation dans les INSPE est de plus en plus insupportable faute de temps et de moyens pour la formation et l'accompagnement. Ajoutons les retards dans les investissements pour la rénovation énergétique des bâtiments universitaires. **Aussi, la lutte pour des moyens et une revalorisation reste d'actualité avec une nouvelle ministre qui ne change pas de cap politique.**

La sélection et la démotivation par Parcoursup ainsi que l'insuffisance de places et la sélection en master1 cassent la démocratisation de l'ESR et provoquent un

gâchis. L'accès et le droit à la poursuite d'études doivent rester une réalité. Aujourd'hui, ce sont les formations privées qui profitent du désengagement de l'État dans le service public. La situation sociale des étudiant·es, après deux années de COVID, demeure très difficile.

**Enfin, retenez que** nous organisons des assises du sport à l'université le 17 et 18 mars à Rennes2 sur : « Quelles pratiques, quelles formations, quelles recherches face aux enjeux politiques, sociaux et démocratiques ? ». Un des objectifs est de retrouver un temps de débats et de recréer du lien au sein de la « communauté universitaire » constituée des enseignant·es d'EPS, enseignant·es chercheur·ses et autres acteurs et actrices travaillant autour des APSA et du sport. Nous y ferons un état des lieux des enjeux et perspectives propres à chaque structure STAPS, INSPE, SUAPS-GE et FFSU, mais aussi de manière transversale.

✉ [pascal.anger@snefpsu.fr](mailto:pascal.anger@snefpsu.fr)

## « NOUS ASSISTONS À UNE GRANDE BASCULE... » ET POUR NOS PRATIQUES ?



« Nous vivons la fin de l'abondance, ... aller vers la sobriété.... ». Ces formules, prononcées par Le président le 24 aout, traduisent-elles enfin une prise de conscience de nos gouvernements pour « re enfin » anticiper la bifurcation de nos modes de production et nos modes de vies ? Les incendies, les canicules, le manque d'eau, l'écoulement de glaciers, etc... viennent-ils impacter nos dirigeant·es et l'oligarchie financière ? Qu'ont fait nos gouvernements depuis les accords de Paris 2015 (7 ans de perdu) ? N'y aurait-il pas aux yeux de l'histoire « délit (crime ?) de non anticipation et/ou d'imposture » face

à leurs missions de gouverner pour l'intérêt général du pays et de ses enfants ? Cette inconséquence touche aussi des milieux sportifs tels que le PSG avec ses déplacements en jets et bien sûr la future coupe du monde de foot au Qatar. (« Le foot nous coupe du monde »). Selon le GIEC le temps est compté pour commencer les bifurcations (2 ou 3 ans ?) afin de diminuer l'impact négatif des changements.

Pas le choix d'aller vite vers la sobriété ! Mais renvoyer celle-ci à la responsabilité individuelle et à des comportements vertueux y compris dans nos métiers, sans paral-

lèlement mener en termes de politique publique une transformation systémique des infrastructures, des modèles d'organisations et de nos normes de consommations influencées par la publicité... sont une impasse. Même un comportement « héroïque » de chacun.e ne pourrait réduire que de 25 % son empreinte carbone. Les 75 % restants dépendent de transformation du système « sociotechnique ». La sobriété reste actuellement le parent pauvre des politiques publiques qui préfèrent d'un point de vue capitaliste se concentrer sur l'espoir de l'efficacité énergétique et du progrès technologique.

La crise climatique, insérée dans une crise écologique systémique, impacte nos pratiques professionnelles. Comment faire cours en temps de canicule ? La question de l'eau et de la crise énergétique impactent le sujet des piscines. Les cours de récré végétalisées dans le 1<sup>er</sup> degré impactent le contenu de l'EPS. Dans l'immédiat, le SNEP-FSU, à son petit niveau, interpelle les équipementiers sur le matériel, produit le référentiel pour les équipements sportifs écologiquement viables et une des « Soirée de l'EPS » en décembre sera consacrée à : « EPS et Écologie où est le problème ? ».

✉ [pascal.anger@snefpsu.net](mailto:pascal.anger@snefpsu.net)

# POLITIQUES D'ÉGALITÉ FILLES-GARCONS AU MEN, ENCORE UN TRÈS LONG CHEMIN À PARCOURIR !

**L**e titre du rapport annuel de la DEPP<sup>(1)</sup> « filles et garçons, sur le chemin de l'égalité », pourrait laisser penser que l'éducation à l'égalité à l'école est sur la bonne voie. Mais les tendances sont toujours les mêmes. Les femmes sortent du système scolaire plus diplômées, décrochent moins, mais connaissent un taux d'embauche plus faible et dans des emplois moins qualifiés et plus précaires.



Dans le rapport, les filles déclarent subir davantage d'insultes sexistes et sexuelles et se sentent également moins en sécurité dans les transports scolaires.

Face à ces chiffres persistants, il est évident que le MEN ne déploie ni les orientations, ni les actions et encore moins les moyens pour endiguer ces résultats. La circulaire de rentrée 2022, consacre un passage à l'égalité et à la mixité, comprenant des orientations (légitimes par ailleurs même si elles ne sont que des effets d'annonce) sur les élèves en situation de handicap, les inégalités sociales et territoriales, les élèves en décrochage. Mais aucun volontarisme, même dans le discours, n'apparaît sur l'égalité filles-garçons. Au contraire, le modèle de l'apprentissage que promeut le MEN, au détriment de la voie professionnelle sous statut scolaire défavorise largement les filles (70 % de garçons en CAP et bac pro). Enfin, nous pouvons également regretter que malgré les obligations légales, les trois séances annuelles obliga-

toires à l'éducation à la sexualité pour les élèves sont quasiment systématiquement absentes de leur cursus. La mise en place des référent·es égalité dans les rectorats, IA et établissements est au mieux de l'affichage, au pire inexistante.

Malgré une communication du Président qui pourrait sembler favorable, le chemin vers l'égalité filles-garçons est encore très long. Les stigmates d'une idéologie réactionnaire et patriarcale sont toujours bien ancrés, à l'éducation nationale comme ailleurs. Le SNEP-FSU continuera à intervenir et à œuvrer pour que la lutte en faveur de l'égalité filles-garçons et contre les stéréotypes, les violences sexuelles et sexistes soient dans les préoccupations du gouvernement.

*Lucile Grès,  
pour le groupe égalité*

*(1) Direction de l'Evaluation de la Prospective et de la Performance.*

## LES RISQUES DU MÉTIER

**E**n mettant à la disposition de la profession<sup>(1)</sup> 8 fiches sur les risques du métier, le syndicat entend donner aux collègues les moyens d'intervenir localement face aux situations rencontrées.

Ces outils, comme la participation aux stages de formation syndicale, ont d'ores et déjà conduit des équipes EPS à obtenir des évolutions concernant les informations et dispositions du règlement intérieur de leur établissement (notamment sur la question du certificat médical, la définition des procédures d'intervention dans les vestiaires, l'élaboration d'un protocole local d'organisation des soins et des urgences).

La multiplication des mises en cause de gestes et comportements profes-

nels et les peines prononcées par plusieurs tribunaux sont à l'origine de la réalisation d'un dossier sur « la question des mises en cause d'enseignant·e·s d'EPS pour agression sexuelle » qui a été adressé à tous les collègues. L'actualité nous conforte dans la nécessité de formuler des exigences vis-à-vis de la hiérarchie de rappeler aux collègues quelques recommandations (cf. le dossier dont la version corrigée est disponible sur le site<sup>(1)</sup>). Dans des académies, les interventions des responsables du SNEP-FSU ont conduit à la publication de circulaires intéressantes.

Nous continuons d'accompagner les collègues mis en cause de façon injustifiée et dont la vie professionnelle et personnelle est souvent bouleversée. Dans ce contexte, nous avons pris

connaissance avec satisfaction de la décision du Procureur de la République près le Tribunal judiciaire de Paris, après 21 mois de procédure, de classer sans suite le dossier d'un collègue mis en cause pour des faits qu'il n'a cessé de contester. De même, les décisions rectorales de mettre fin à la suspension qui avait été prononcée à l'encontre d'enseignants d'EPS mis en cause pour des faits « à connotation sexuelle » montrent l'importance d'un traitement sérieux et rapide, respectant le principe du contradictoire, de chaque dossier et de l'accompagnement des collègues par le syndicat.

[jean.fayemendy@snefpsu.net](mailto:jean.fayemendy@snefpsu.net)

*(1) Sur le site national du SNEP-FSU, [snefpsu.fr/](http://snefpsu.fr/) Mon-Métier/Sécurité-et-Responsabilités*



# Syndicalisation 2022-2023

Je renvoie ma fiche à l'adresse suivante : 76 rue des Rondeaux, 75020 Paris

<b>Identité</b>	Date de naissance ____/____/____	Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	<b>Situation professionnelle</b>	Etablissement d'affectation ou zone de remplacement			
	Nom			Code établissement			
	Nom de naissance			Nom			
	Prénom			Adresse complète			
	Adresse complète			Echelon (ou groupe pour les retraités)			
	Mail			Situation administrative (entourez ci-dessous)			
	Téléphone fixe			TZR	Poste fixe	Temps partiel : %	
	Téléphone portable			Prof Sport stagiaire	Prof EPS stagiaire	Agrégé stagiaire	
		Disponibilité		Congès (parental...)			
<b>Bulletins</b>	Envoi des bulletins SNEP-FSU	Envoi du bulletin FSU ("POUR")	Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin				
	<input type="checkbox"/> Version papier	<input type="checkbox"/> Version papier	J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans la loi informatique et libertés du 01/01/78 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP-FSU - Service informatique, 76 rue des Rondeaux, 75020 PARIS.				
	<input type="checkbox"/> Adresse personnelle	<input type="checkbox"/> Adresse personnelle					
	<input type="checkbox"/> Adresse établissement	<input type="checkbox"/> Adresse établissement					
<input type="checkbox"/> Version électronique	<input type="checkbox"/> Version électronique						
Envoi des hors séries "Contre pied" uniquement par voie postale						Date et signature	

## Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2022-2023

<b>Catégorie professionnelle</b>	<b>Catégorie/échelon</b>										
	1	2	3	4	5/HEA1	6/HEA2	7/HEA3	8	9	10	11
Prof EPS - Prof de sport - PCEA Agri - ENS	100 €	126 €	146 €	155 €	163 €	168 €	178 €	190 €	202 €	216 €	231 €
Prof EPS classe normale biadmissible				152 €	159 €	168 €	180 €	189 €	202 €	217 €	232 €
Prof EPS Hors Classe - Prof Sport Hors Classe - PCEA Hors Classe	202 €	212 €	227 €	245 €	260 €	274 €	282 €				
Prof EPS Classe Ex. - Prof Sport Classe Ex. - PCEA Classe Ex.	238 €	252 €	266 €	285 €	305 €	317 €	334 €				
CE		120 €	126 €	133 €	139 €	146 €	152 €	160 €	168 €	178 €	188 €
CE Hors Classe				178 €	188 €	213 €	229 €				
CE Classe Ex.		213 €	231 €	245 €	260 €	274 €	282 €				
<b>Catégorie / échelon</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4/HEA1</b>	<b>5/HEA2</b>	<b>6/HEA3</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>11</b>
Agrégé - CTPS	110 €	169 €	172 €	186 €	197 €	211 €	226 €	242 €	259 €	274 €	285 €
Agrégé Hors Classe - CTPS Hors Classe	259 €	274 €	285 €	305 €	317 €	334 €					
<b>Catégorie / échelon</b>	<b>1</b>	<b>2/HEA1</b>	<b>3/HEA2</b>	<b>4/HEA3</b>	<b>5/HEB1</b>	<b>6/HEB2</b>	<b>7/HEB3</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>11</b>
Agrégé Classe Ex.- CTPS Classe Ex.	285 €	305 €	317 €	334 €	334 €	347 €	366 €				
<b>MA et CDI : Montant du traitement mensuel brut.</b>	<b>Inférieur à 1001 € → Groupe 1</b>	<b>59 €</b>	<b>Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 4</b>	<b>103 €</b>	<b>Entre 1 801 € et 2 000 € → Groupe 6</b>	<b>132 €</b>					
	<b>Entre 1 001 € et 1 200 € → groupe 2</b>	<b>73 €</b>	<b>Entre 1 601 € et 1 800 € → Groupe 5</b>	<b>117 €</b>	<b>Supérieur à 2 000 € → Groupe 7</b>	<b>146 €</b>					
	<b>Entre 1 201 € et 1 400 € → groupe 3</b>	<b>88 €</b>									
Prof EPS ou de sport stagiaire à l'externe	100 €		Contractuel (CDD) temps plein à l'année	44 €							
Agrégé stagiaire nouvel enseignant	110 €		Etudiant contractuel alternant et autre CDD	20 €							
Congé parental - disponibilité	46 €		Congé de formation	102 €							
Stagiaire non reclassé : selon échelon de la catégorie d'origine.			Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service.								
<b>Retraité-e : Montant net de la pension mensuelle avant prélèvement à la source.</b>	<b>Inférieur à 1151 € → Groupe 1</b>	<b>51 €</b>	<b>Entre 1 601 € et 1 800 € → groupe 4</b>	<b>94 €</b>	<b>Entre 2 501 € et 2 700 € → groupe 8</b>	<b>148 €</b>					
	<b>Entre 1 151 € et 1 400 € → groupe 2</b>	<b>68 €</b>	<b>Entre 1 801 € et 2 050 € -4 groupe 5</b>	<b>103 €</b>	<b>Entre 2 701 € et 2 900 € → groupe 9</b>	<b>160 €</b>					
	<b>Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 3</b>	<b>83 €</b>	<b>Entre 2 051 € et 2 300 € → groupe 6</b>	<b>117 €</b>	<b>Supérieur à 2 900 € → groupe 10</b>	<b>168 €</b>					

## Je choisis de payer ma cotisation...

1/ En ligne sur le site <https://lesite.snefsu.fr/>

2/ Par chèque à l'ordre du SNEP-FSU      Précisez le nombre de chèques (max 8)  (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)

3/ Par prélèvement(s) en une ou plusieurs fois (effectué le 5 de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements

Indiquez le 1er mois de prélèvement

<b>PRÉLEVEMENT MANDAT</b> 		En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : <ul style="list-style-type: none"> <li>- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,</li> <li>- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.</li> </ul> Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.	
Nom _____ Prénom _____ Adresse _____ Compl. d'adresse _____ CP - Ville _____ Pays _____ Code IBAN _____ Code BIC _____ Paiement récurrent <input checked="" type="checkbox"/> MERCI DE JOINDRE UN RIB NE RIEN INSCRIRE ICI → <input type="text"/>			

Pour le compte du  
**SNEP-FSU**  
**76, rue des Rondeaux**  
**75020 PARIS**  
Ref : cotisation SNEP  
A : \_\_\_\_\_  
Le : \_\_\_\_\_  
Signature : \_\_\_\_\_

### CREDIT D'IMPOT

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation. Aux frais réels, l'intégralité de la cotisation est à inclure dans les frais

Par exemple, une cotisation de 152 € ne vous coûte réellement que 51,68 €.